



Non respect de mon avenant au contrat de travail

Par **cedric**, le **14/11/2009** à **12:21**

Bonjour,

je suis dans une entraprise fransaise qui depent du btp et je suis employe ETAM, mon entreprise me fait travailler beacoup a l'etranger et a chaque depart a l'etranger je signe un avenant au contrat de travail car le salaire n'plus le meme.

dernierement il nous avons signe un avenant car je devais partir travailler en chine et cet avenant n'a pas etait respecter, ce qui implique que j'ai du rester travailler en france avec mon salaire francais !

je voulais savoir si il sont dans l'obligation de respecter cet avenant et me payer ce qui etait stipuler sur cet avenant!

Par **julius**, le **14/11/2009** à **21:58**

Bonsoir,

Il faut lire votre avenant pour porter un jugement précis.

Dans l'absolue , sans clause contradictoire ni condition suspensive (sous reserve de déplacement par exemple ou d'annulation) , un avenant doit être respecter.

Mais , je reste prudent sur cette conclusion hâtive , ne connaissant ni le contrat de base , ni votre travail , ni les conditions , ni l'avenant.